

Acheter un compteur électronique pour remplacer Linky

"Vous avez fait un refus du Linky par lettre recommandée avec AR et ENEDIS n'en a pas tenu compte ?

Vous avez fait une sommation "A NE PAS FAIRE" et ENEDIS n'en a pas tenu compte ?

Les installateurs ont forcés l'installation du Linky ?

ENEDIS s'est moqué de vous ? moquez-vous de ENEDIS !

Vous pouvez ACHETER UN COMPTEUR électronique conventionnel à cet adresse :

<https://www.manomano.fr/compteur-edf-2269> ; de 41 à 254 €

et faire désinstaller PAR UN PROFESSIONNEL ce compteur néfaste pour notre vie privée et notre santé ! L'art et la manière c'est là :

<https://defense-du-consommateur.ooreka.fr/.../comment-desinst...>"

Oui, remplacer le Linky par un compteur conventionnel est judicieux, mais pas suffisant, car le CPL est pulsé à partir du concentrateur, et arrive dans notre maison, qu'on ait ou pas le Linky.

Il faut installer en plus un appareil qui filtre le CPL

Bonne soirée

Alain